



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 21 mai 2015

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 21 mai 2015

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à prendre place.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M Fabrice ROBIN.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 15 mai, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Sur cet ordre du jour, je vous informe que je retire une délibération du conseil municipal. Il s'agit de la délibération concernant la convention de mise à disposition d'une archiviste de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération. Elle sera présentée au conseil municipal du mois de juin. La raison pour laquelle nous l'avons supprimée est surtout sur la forme, puisque cette disposition qui est réglementaire devait passer en CAP (commission administrative paritaire), précédemment pour consultation. Nous avons respecté le déroulé et nous avons souhaité que cette délibération passe avant en CAP.

En date du jeudi 23 avril 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal du dernier conseil municipal ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Nous avons lu avec beaucoup d'attention ce procès-verbal. Nous avons été confortés dans notre analyse, à savoir qu'à plusieurs reprises, lors de ce dernier conseil municipal, la ligne rouge avait été franchie, tant sur la forme que sur l'expression. Des mises en causes avaient été faites et qui ne nous semblaient pas avoir à être faites dans cette instance. Nous vous demandons de veiller à ce que les débats se passent dans les meilleures conditions possibles, et d'être l'arbitre des dysfonctionnements que peuvent occasionner des débats un peu tumultueux.

M André Fidelin :

Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce procès-verbal aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez au pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci bien.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est adopté à l'unanimité.

Vous pouvez noter que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 25 juin 2015 à 19h00. Ce sera l'été.

Avant de commencer l'ordre du jour, je voulais vous dire qu'une distinction nationale pour le prix

« Énergie citoyenne 2015 », nous a été décernée. Elle est attribuée aux villes de moins de 20 000 habitants. Nous avons reçu le premier prix sur 18 candidats. Je vous présente d'ailleurs le Trophée que nous avons reçu. Il s'agit d'une Marianne. C'est donc le prix de l'Énergie citoyenne 2015, année de la 21^e conférence sur le climat. À cet effet, je vais passer la parole à Xavier Calvarin sur ce dossier, et un petit film de deux minutes vous sera présenté.

M Xavier Calvarin :

Juste pour présenter à tout le monde ce prix de l'Énergie citoyenne 2015, ce prix a été créé en 2009 par GDF à l'initiative de Cofely. Ce prix valorise l'implication des collectivités dans les enjeux majeurs que sont la lutte du dérèglement climatique. Un fait nouveau cette année, un prix spécial a été décerné « Cop 21 » dans la perspective de la conférence sur le climat qui se déroulera à Paris aux mois de novembre et décembre, à la fin de cette année. Pour cette sixième édition, le jury était composé de représentants d'associations, d'institutionnels, d'élus, de médias et a sélectionné dans les villes dans toutes catégories, classées par catégories, les moins de 20 000 habitants, les 20 000-100 000, les plus de 100 000. Il a travaillé essentiellement suivant deux angles, la vision stratégique des collectivités, et des actions majeures liées à l'énergie.

Ce prix, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, créé en 2009, récompense des collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Ils promeuvent ainsi des modèles de réussite ayant des impacts positifs sur le territoire sur le plan énergétique, environnemental, économique et social. Depuis sa création, 160 candidatures ont été sélectionnées, représentant près de 14 000 collectivités et plus de 30 millions d'habitants. Il faut savoir que la grande majorité des collectivités qui se sont présentées sont des communautés d'agglomération ou communautés de communes. On était une des seules communes de cette taille-là à se présenter. C'est plutôt à l'honneur des services qui avaient fait un superbe travail pour présenter ce dossier-là.

Marc Teyssier d'Orfeuil, président du jury, commente : « le prix Énergie citoyenne représente un observatoire français de l'évolution locale des économies d'énergie et permet de découvrir et de valoriser l'engagement des collectivités en matière d'efficacité énergétique et environnementale ».

Catherine Chabaud, la marraine du prix ajoute : « en cette année cruciale, pour l'avenir de la planète, il est plus que nécessaire de partager des projets concrets et innovants mis en œuvre par des collectivités, pour donner envie à d'autres de se mobiliser. C'est tout l'objectif des Prix « Énergies citoyennes », du Tour de France pour le climat » qu'elle est en train de réaliser avec GDF.

Dans le Jury, on retrouve bien sûr, Catherine Chabaud, Gilles Berhault, Président du Comité 21, Jean-Louis Borloo, on retrouve aussi d'autres personnalités, Jean-Paul Delevoye, etc... Ils se sont penchés sur le dossier, sur la perspective d'une économie d'énergie, mais surtout sur la préservation de la planète.

Voilà un peu le cadre de ce prix. Nous allons maintenant pouvoir visionner le petit film et le cliché sur Concarneau.

Projection du film...

M Xavier Calvarin :

Nous allons maintenant voir les clichés de Concarneau, vous pourrez retrouver en intégralité sur le site de la ville toutes les villes qui se sont présentées et les actions valorisantes qui ont été faites dans chacune des communes ou aller sur le site du « Prix Énergies citoyennes » pour les regarder. Ce qui était pour nous important dans ce prix, si nous nous y sommes présentés, c'est qu'aussi cette année, comme vous le savez, nous lançons l'agenda 21 et nous avons le PCET qui est en démarrage sur la communauté d'agglomération. L'ensemble de ces trois choses me semblait assez cohérent.

M André Fidelin :

Merci pour cette intervention. C'est toujours intéressant d'avoir une distinction qui nous honore, surtout dans ce domaine du développement durable.

À l'ordre du jour ce soir, nous avons trois dossiers sur la culture et des dossiers plus particulièrement sur les ressources humaines et les finances. Je laisse tout d'abord la parole à Laëtitia Boidin pour les musiques actuelles et la convention de partenariat entre 4Ass' et plus, la ville de Concarneau et CCA.

Conseil municipal du 21 mai 2015

1	Culture - Musiques Actuelles : Convention de partenariat entre l'association 4 ASS' et plus - la ville de Concarneau et CCA - Pratiques artistiques
---	---

Mme Laëtitia Boidin :

Merci M le Maire. Je suis ravie que la culture commence ce conseil municipal, surtout sur le beau projet qu'est celui des studios de répétition, dans le cadre des musiques actuelles de la ferme du Moros.

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Merci Laëtitia.

L'ouverture est prévue en septembre, c'est bien cela ?

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, tout à fait.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Non ?

S'il n'y en pas, je vais le mettre aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M André Fidelin :

Le point numéro 2, il s'agit de la bibliothèque.

Conseil municipal du 21 mai 2015

2	Culture - Bibliothèque : Tarif de vente de livres déclassés
---	---

Mme Laëtitia Boidin :
(lecture du rapport)

Mme Boidin indique pendant la lecture du rapport :

Pour votre intervention, en 2014, il y a eu 1 012 euros de recettes, et sur les 5 dernières années, 5 577 euros. Ce n'est pas pour faire des recettes mais c'est surtout que cela réunit pas mal de monde, et les livres partent bien.

M André Fidelin :

Voilà, d'un tarif par arrêté temporaire, nous passons à un tarif permanent.
Vous avez des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M André Fidelin :

3^e point, les Filets-Bleus.

Conseil municipal du 21 mai 2015

3	Culture - Événementiel : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association des Filets-Bleus
---	---

Mme Laëtitia Boidin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Oui, Philippe.

M Philippe Hennion :
J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer lors de la commission finances, qui a en effet voté cet avis favorable. Pour ma part, il y a belle lurette que nous nous efforçons de maîtriser au mieux les budgets. Nous avons baissé de 5 % beaucoup de subventions aux associations, je trouve donc anormal que nous versions une subvention de 1 000 euros à cette association qui par ailleurs a déjà reçu une subvention.

M André Fidelin :
Notre souhait était également d'accompagner et d'encourager l'association des Filets-Bleus dans sa démarche, considérant qu'il y avait les années précédentes, pas l'année dernière mais auparavant, un repas au CAC qui est devenu un cocktail déjeunatoire sur le site des Filets-Bleus pour réduire l'impact financier. C'est pour cela que nous avons souhaité accompagner l'association dans sa démarche de faire des économies.

Vous avez d'autres remarques ? Est-ce que nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 CONTRE (M HENNION).

M André Fidelin :
Nous allons passer au grand volet finances et laisser la parole à Alain Nicolas sur les admissions en non valeur.

Conseil municipal du 21 mai 2015

4	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Vous avez des remarques sur ces admissions en non valeur ?

Non ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

5	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique en cours de lecture du rapport :

Je suis remonté sur 5 ans environ, et en moyenne annuelle nous sommes à 29 000 euros sur les admissions en non valeur pour le budget annexe de l'eau. Nous sommes là à 10 000 euros pour la moitié de l'année.

M André Fidelin :
Qui veut intervenir ?
Personne ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

6	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
---	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique pendant la lecture du rapport :
Pour l'assainissement, pour la période 2011-2015, nous sommes à une moyenne de 14 554 euros. Dans ce bordereau, il nous est demandé de voter pour une somme de 10 327 euros, nous sommes en dessous de la moyenne annuelle, mais nous ne sommes qu'au premier semestre, donc vigilance.

M André Fidelin :
Merci Alain.
Vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

7	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants municipaux
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique pendant la lecture du rapport :
Pour les restaurants, pour la période 2011-2015, nous sommes à une moyenne de 3 909 euros.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques sur les restaurants municipaux ?

Mme Nicole Ziegler :
J'ai une remarque.
Ces produits irrécouvrables sont très minimes. Dans d'autres instances, notamment dans les collèges, c'est bien plus important que cela. Ou c'est bien géré et il n'y a pas de souci, ou alors est-ce que cela veut dire que certaines familles ne peuvent pas envoyer leur gamin ? Est-ce que l'on constate une perte d'enfants qui mangent dans les cantines ? Est-ce que les familles qui sont en difficulté font ce choix de ne pas laisser leur enfant dans les cantines ? Ce qui serait quand même gravissime. Ou est-ce que ce n'est pas du tout ça ?

M Malléjacq :
Là dessus, nous pouvons vraiment vous rassurer. Le taux de fréquentation des cantines scolaires est très élevé. Il y a des écoles où nous arrivons à pratiquement 100 %, avec l'école de Beuzec en particulier. La moyenne est aux alentours de 90 % autrement. C'est un taux qui est stable depuis des années. Nous sommes vraiment toujours dans les mêmes proportions.

M André Fidelin
Le quotient familial aussi permet de proposer des tarifs très réduits aux familles nécessiteuses. Il n'y a pas d'autres remarques ?

M Alain Nicolas :
Je voulais simplement dire une chose. Avec les services, nous allons regarder l'évolution année par année. Je l'ai fait par séance de conseil municipal, mais cela ne veut pas dire grand chose en définitive. Je vais reprendre année par année. Ce n'est pas moi qui vais le faire, ce sont les services. Nous allons reprendre année par année, et nous allons regarder l'évolution pour voir si on assiste à ce que l'on craint, qui est malheureusement un appauvrissement de la population. Ce n'est pas fait, c'est prévu, c'est dans les tuyaux et ce sera présenté lors du prochain conseil municipal.

M André Fidelin
Merci Alain.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

8	Moyens généraux - finances : Demande de remboursement - SCI « Le Passage » - budget annexe de l'eau
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ?
Il n'y a pas de remarques ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

9	Moyens généraux - finances : Demande de remboursements et remises gracieuses - budget annexe de l'eau
---	---

M Alain Nicolas :

Ce sont des fuites qui sont situées entre le compteur et l'habitation. Il y a un décret qui date du 24 septembre 2012, nous l'avons déjà évoqué, et qui impose de nouvelles modalités qui ont été validées en municipalité avec effet immédiat. C'est-à-dire que lorsqu'il y a une fuite entre le compteur et l'habitation, on ne peut faire payer à l'usager que la différence entre sa facture avec la fuite d'eau moins deux fois la consommation moyenne des 3 derniers exercices. On prend la moyenne des 3 derniers exercices qui vient en diminution du total de la facturation, et on lui fait un avoir sur la différence. Cela fait du coup un nombre assez important de demandes de remboursement.

Le traitement n'est pas le même en ce qui concerne l'assainissement que nous verrons après. On double la consommation moyenne des 3 derniers exercices, on ne retient pour l'assainissement que la moyenne des 3 derniers exercices. Si vous regardez, vous n'avez pas les mêmes quantités d'eau. Si on prend M Jegouzo, par exemple, il y a 75m³ pour l'eau et ensuite, 118 m³.

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Merci Alain, ce qu'il faut dire en complément, c'est que pour valider la déclaration, il faut aussi un justificatif de la réparation de la fuite par un artisan.

M Alain Nicolas :

Il faut que dans le mois qui suit la réception de la facture, on puisse justifier qu'un artisan est venu réparer. Il ne faut pas non plus que ce soit une fuite d'eau liée à une installation intérieure à la maison. Si vous laissez votre robinet couler, cela ne marche pas. Il faut bien qu'il y ait un artisan qui justifie qu'il y a bien eu une fuite et que ce travail réalisé par l'artisan soit bien payé à l'artisan.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

J'aurai voulu avoir une information au sujet des fuites entre le compteur et la maison. Auparavant, les compteurs étaient à l'intérieur des habitations. Ils ont été transférés à l'extérieur, mais les canalisations entre le compteur et la maison n'ont pas été changées ce qui fait que les canalisations sont anciennes. Je prends exemple sur le mien, il y a maintenant à peu près 4 mètres entre le compteur et la maison. Ces canalisations n'ont pas été remises à neuf ou changées lorsque les compteurs ont été mis à l'extérieur. Je voulais savoir si cela entre en ligne de compte des fuites et pour le remboursement que l'on fait par rapport à des pertes d'eau. En fait cela se retrouve maintenant à la charge du propriétaire.

M André Fidelin :

Xavier, tu peux intervenir ?

M Xavier Calvarin :

La règle est très claire, tous les compteurs sont mis à la limite du domaine public. Tous les propriétaires sont concernés. Il y a encore quelques propriétaires pour qui cela n'a pas été fait, mais au fur et à mesure où on remplace les canalisations en plomb, on le fait. Après, c'est vrai que la partie qui est dans la propriété privée reste sous la responsabilité du propriétaire alors qu'elle a fait partie d'une installation par le service de l'eau à l'époque. Nous avons eu quelques litiges là-dessus, nous avons donc mis en place une règle qui consiste à procéder pendant un an à une phase d'observation qui permet de savoir si sur ce réseau-là il y a ou non des fuites, c'est-à-dire sur le

tronçon qui est entre le domaine public et la position précédente du compteur. Si tel est le cas, le service de l'eau ne facture pas le surplus pour la 1^{ère} année. Là il n'y a pas de facturation du tout. Par contre, il demande au propriétaire, comme c'est sur son domaine privé, de procéder au remplacement du secteur de tuyauterie qui est défectueux. C'est dans le cadre de la politique du service de l'eau, de la récupération de l'efficacité des réseaux. Il faut savoir qu'en 2008, lorsque nous sommes arrivés, nous avons seulement 65 % de taux d'efficacité pour les réseaux, c'est-à-dire qu'il y avait 35 % de l'eau qui était traitée au Brunec qui partait dans la nature. Nous avons réussi, par le remplacement des réseaux sur la voirie mais aussi par le décalage des compteurs à rabaisser cette perte de 35 % à 20 %. Or, les collectivités risquent d'être bientôt pénalisées si elles ne respectent pas ces 20 % de pertes maximum tolérées par les services de l'État. Nous n'avons pas le choix. Nous avons quand même cette année d'observation qui permet aux propriétaires de savoir si dans la partie qui est sur le domaine privé, il y a ou il n'y a pas de fuites. C'est la seule chose que l'on peut faire et on l'applique systématiquement.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres remarques ? Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

10	Moyens généraux - finances : Demande de remboursements et remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Très bien. Vous avez des remarques sur le budget de l'assainissement ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

11	Bac du passage : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Les Archers du Petit Château
----	---

M Xavier Calvarin
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Vous avez des remarques ?
Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :
C'est juste une remarque de forme. Je suis un amoureux de la langue française et je préférerais que le concours soit un des plus « originaux ».

M André Fidelin :
Oui, je suis d'accord.
S'il n'y a pas d'autres remarques, on peut passer au vote. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :
On ne peut pas voter cela avant l'événement ?

M André Fidelin :
Oui, je l'attendais, celle-là.

M Xavier Calvarin
La réponse est très simple, c'est que la demande nous est parvenue très tard juste avant la manifestation. Nous n'avions pas la capacité de le passer dans le conseil précédent.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

12	Éducation - Jeunesse : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Lycée Pierre Guéguin-Mission scientifique « Under the pole »
----	---

M Éric Malléjacq :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Éric. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Merci et bonjour. Excusez-moi pour mon retard. J'ai juste une remarque. Je me demandais pourquoi nous n'avons pas procédé de la même manière que l'année dernière. En fait c'est la seule fois de l'année que ce lycée utilise le Centre des arts. L'année dernière, ils avaient eu la gratuité de la demande par la municipalité. Ils avaient obtenu la gratuité de la salle et ils avaient obtenu une subvention qui leur avait permis de prendre en charge le buffet. Je voulais savoir pourquoi cette année cela n'avait pas pu être fait de la même manière. À savoir, via la municipalité, la gratuité de la salle pour la manifestation qui rassemble quand même des écoles primaires du centre ville, des collèges de Concarneau, les lycées de Concarneau et après d'autres établissements en Cornouaille et pour Lorient aussi je crois. Lorient n'est pas venu cette année mais c'était prévu. Du coup, c'est dommage qu'ils ne puissent pas avoir la même solution que l'année dernière qui leur avait convenu parce qu'ils ont des frais incompressibles pour notamment la partie buffet.

M André Fidelin :
Oui, Philippe.

M Philippe Hennion :
Désolé d'aller un peu à l'encontre de ce que vient de dire Gaël. Pour ce qui me concerne, le 1^{er} point c'est que ce n'est plus une subvention exceptionnelle parce que cela dure déjà depuis deux ans de suite et deuxièmement, les associations concarnoises, lorsqu'elles souhaitent bénéficier du CAC, de toute façon payent une petite partie. Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi on donne la totale gratuité du CAC y compris les techniciens et la sono.

M André Fidelin :
Très bien, je vais laisser la parole à Éric pour répondre.

M Éric Malléjacq :
Je n'ai pas grand chose à rajouter, si ce n'est que la subvention que nous avons décidé de verser couvre cette gratuité du CAC, ce qui permet l'accueil des scolaires dont vous avez parlé tout à l'heure, à la fois les écoliers, les collégiens et les lycéens. D'autre part, c'est vrai que cette année nous n'avons pas accordé de subvention pour les à côtés qui sont le traiteur etc... pour des questions de réduction de subventions. Nous aussi nous avons des contraintes budgétaires malheureusement. Il est vrai que nous aurions aimé soutenir davantage cette action dont on connaît à la fois la valeur scientifique avec le rayonnement qu'elle peut avoir, mais c'est malheureusement uniquement pour des raisons de budget.

M André Fidelin :
Merci Éric. Mais est-ce que c'est la vocation de la mairie de financer un buffet, quelle que soit la légitimité de l'association et l'intérêt de cet événement. Nous sommes dans une période contrainte, nous pouvons penser que cela peut faire jurisprudence derrière. Ce qui veut dire qu'à tout moment, on pourrait être sollicités pour des buffets. Nous essayons de rester dans une logique. Nous savons très bien que cela ne fait pas toujours plaisir, mais nous sommes bien obligés de prendre des dispositions qui soient cohérentes.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Je comprends, mais je trouve cela dommage. C'est vrai que cette subvention aurait pu aller à la qualité de l'accueil. Cela dure toute la journée, c'est une mission qui dure deux ans. Je rappelle qu'il y a beaucoup d'acteurs concarnois en dehors des scolaires dans l'opération comme la station de biologie marine, le « Fond explore » de Laurent Jourdain. À ce titre, il est intéressant que pour une fois il y a une manifestation scolaire d'ampleur, sur Concarneau, sans faire jurisprudence sur quoique ce soit, de faire la même chose que l'année dernière aurait été à mon avis une très bonne chose. Cela aurait été mérité, parce que ce n'est pas comme si cet établissement utilisait ou faisait des demandes d'utilisation de la salle du CAC, 3 à 4 fois dans l'année. C'est vraiment une fois, c'est pour cela qu'un effort, au même titre que ce qui avait été fait l'année dernière aurait été correct.

M André Fidelin :

Puisqu'il s'agit du Lycée Pierre Guéguin qui dépend de la Région, et dont vous êtes une des conseillères régionales, peut-être que la Région pouvait aussi participer à ce buffet. Je vous renvoie la balle si vous le voulez bien.

Mme Gaël Le Meur :

Si vous allez là-dessus, les projets éducatifs, tels qu'ils sont présentés par le lycée Pierre Guéguin obtiennent de la part de la Région, plusieurs milliers d'euros de soutien et la politique régionale en matière de projets éducatifs pour les établissements scolaires à savoir 254 lycées publics et privés bretons et bénéficient d'un budget de plus de deux millions deux pour tous les projets éducatifs qu'ils organisent. C'est pour cela que la Région fait ce qu'elle a à faire et elle le fait bien. C'est pour cette raison que je me permets de le dire, parce que si vous aviez fait la même chose que l'année dernière, cela aurait très bien. C'est vrai que c'est à réétudier si jamais il y avait d'autres événements comme cela. Ce n'est pas courant, c'est une fois dans l'année.

M André Fidelin :

Vous savez, la Région intervient dans le cadre de ses compétences, c'est tout. Ce n'est pas exceptionnel. Je pense que chaque collectivité, que ce soit le Conseil départemental pour les collèges, la Région pour les lycées, je pense que les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences doivent intervenir dans les établissements.

Maintenant, c'est un événement exceptionnel, pourquoi la ville de Concarneau payerait un buffet ? La gratuité du CAC, cela peut se comprendre, mais là, nous sommes dans un autre domaine. Là nous sommes dans l'intendance et la convivialité. Aujourd'hui, dans une période très contrainte, je ne pense pas que ce soit dans notre devoir de répondre favorablement.

Mme Gaël Le Meur :

Mais il y a un accueil d'élèves d'écoles primaires. Vous l'avez fait l'année dernière. Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel qui est demandé, c'est vraiment ce que vous avez déjà fait et ce que vous avez déjà accepté, c'était très bien l'année dernière.

M André Fidelin :

Mais nous avons aussi la responsabilité de l'équilibre budgétaire de notre budget de fonctionnement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 CONTRE (M HENNION).

Conseil municipal du 21 mai 2015

13	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - OPAC de Quimper Cornouaille - Construction de 11 logements au Poulyoud
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain. Est-ce que tu peux nous donner un complément d'informations sur la loi de 1996.

M Alain Nicolas :
La loi de 1996 qui comprend 4 articles, dit dans l'un de ses articles qu'il faut que le remboursement du capital et des intérêts concernant la commune, plus le capital restant dû des sociétés et des entreprises hors HLM, c'est-à-dire la SEMCAR, l'hôpital de Concarneau, soit inférieur à 50 % des recettes de fonctionnement. En 2014, nous sommes à 14 %. C'est la condition principale et il y en a 3 autres. Ce que je veux dire, c'est qu'à ce jour, nous cautionnons 41,6 millions d'euros d'emprunt auprès de l'OPAC pour 38 millions, Aiguillon constructions, Habitat 29, Espacil Habitat pour 3,2 millions et la SEMCAR pour 52 K€, cela ne va pas loin pour la SEMCAR, et l'hôpital pour 11 K€. Tout ceci représente par rapport aux recettes de fonctionnement, 167 % de nos recettes de fonctionnement. Quand vous savez cela, je pense que vous savez à peu près tout ce qui est intéressant.

M André Fidelin :
Merci Alain. Vous avez des remarques ? Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :
Je vais refaire la remarque que j'avais faite en commission finances. La politique de la ville et le PLH, sont aujourd'hui sous la compétence de CCA. À partir de là, je ne comprends plus pourquoi on continue à garantir les emprunts pour l'habitat social, dans la mesure où c'est sur le périmètre de la CCA. Il y a d'ailleurs d'autres collectivités du territoire qui ont aussi demandé à ce que ce ne soit plus leurs budgets municipaux qui permettent la garantie d'emprunt, mais bien la communauté d'agglomération, dans la mesure où c'est dans ses compétences. J'ai cru comprendre que Benoît Bellec était en train de réfléchir sur la question pour changer cet état de fait, parce qu'il est vrai que précédemment c'était les villes qui géraient le PLH, maintenant, le PLH est géré par CCA. Ces garanties devraient effectivement retomber dans le périmètre de CCA.

M André Fidelin :
C'est tout à fait cela. Le dossier est en consultation dans les services de CCA pour avoir une expertise sur ce problème. Il y aura peut-être correction dans le futur. Il n'y a pas d'autres remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

14	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°2 - exercice 2015
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Bien vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
Une question, peut-on avoir des explications sur la ligne concernant la restitution d'un trop perçu concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants ?

M Alain Nicolas :
Oui, je m'en suis soucié. Les logements vacants représentent grosso-modo 3 % sur le territoire. Nous avons 257 habitations en 2014 qui sont classées en logements vacants. Vous savez que les logements vacants font l'objet d'une exonération pendant 2 ans. Et au delà, les logements sont taxés d'office sans les abattements éventuels de moins 10 ou moins 15 et autre chose selon le nombre de personnes occupant le logement. Si on arrive à prouver en n+3 que la vacance n'est pas de la volonté du propriétaire parce qu'on y réalise des travaux, parce que le logement est vraiment insalubre ou parce qu'il est mis en location et qu'il n'est pas loué ou en cas de succession difficile, on rentre dans ce cadre-là et on peut demander à l'administration le remboursement de la taxe d'habitation, et la somme de 65 000 euros, ce n'est quand même pas rien.
Ce qu'il faut savoir également, c'est qu'il y a 10 000 foyers fiscaux qui payent la taxe d'habitation sur un potentiel de 12 000. il y a à peu près 2 000 foyers qui ne payent pas, on en a parlé lors du dernier conseil municipal, avec la remontée des seuils d'exonération et l'incidence sur la taxe d'habitation. Il y a 10 000 foyers qui payent la taxe d'habitation et 257 qui sont exonérés au titre des logements vacants.

M André Fidelin :
Merci Alain pour ce complément d'informations. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Oui, juste une question. Pourquoi tout est arrondi ? Si je reviens à la subvention pour le lycée Pierre Guéguin, on est passé à 710, alors que nous venons de voter une subvention à 709,50 euros.

M Alain Nicolas :
Oui effectivement, je remarque comme vous que tout a été arrondi. C'est avant tout pour savoir combien on devrait théoriquement emprunter. Le chiffre le plus important, c'est 66 486 qui donne le financement théorique sur l'emprunt. Ce sont des écritures comptables et acheminements comptables qui sont assez laborieux à comprendre.

Mme Gaël Le Meur :
Cela va rester comme cela ?

M Alain Nicolas :
La prochaine fois, je demanderai aux services de mettre le bon chiffre.

M André Fidelin :
Il y a d'autres remarques ? Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M., MM LE BRAS, BONNEAU).

Conseil municipal du 21 mai 2015

15	Eaux et assainissement : Prix supplémentaires pour matières valorisables - tarifs 2015
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain. On appelle cela l'économie circulaire. Est-ce que vous avez des remarques ?

Non ? On peut voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M.).

Conseil municipal du 21 mai 2015

16	Commande publique : Convention d'un groupement de commande entre la ville de Concarneau et le CCAS pour les prestations d'assurances des risques statutaires du personnel
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
En commission de mutualisation, hier soir à CCA, nous avons évoqué également la possibilité de faire un groupement de commande avec CCA qui compte 130 agents dans le domaine de l'assurance et y compris les risques statutaires.
Vous avez des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

17	Urbanisme - foncier : Bail entre la commune de Concarneau et le Centre Nautique des Glénans - Place Philippe VIANNAY
----	---

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Marc. Là, il s'agit d'une régularisation tardive, je le reconnais, mais régularisation en concertation avec le CNG.
Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
Dans la convention, page 55, la ville autorise, ce qui est normal, le droit de stationner des bateaux pendant la saison d'hiver sur les parkings. Je pense qu'on aurait pu voir avec le centre s'il n'est pas possible de demander à tous ceux qui font des stages parfois un peu long, de ne pas stationner devant le logement foyer. En effet, c'est très préjudiciable, notamment pour les professions médicales, comme les infirmières par exemple, qui ne trouvent pas de place de stationnement le matin, pour aller dispenser des soins.
Je pense qu'un accord ou une réflexion aurait pu avoir lieu sur ce point-là.

M Xavier Calvarin :
Cette problématique n'est pas propre au CNG, nous avons la même chose au niveau de l'INB, du CEFCM, des collèges et lycées Saint Joseph et des Sables-Blancs. Le seul où cela se passe à peu près correctement, c'est Pierre Guéguin et le Porzou parce qu'il y a des stationnements prévus à cet effet. On rappelle régulièrement à ces établissements, d'essayer d'organiser leurs stationnements, surtout lorsqu'ils ont des stagiaires qui embarquent en début de semaine et qui ne reviennent qu'en fin de semaine en laissant leurs véhicules sur les places de stationnement. Les directeurs passent le message et essayent de s'organiser. Ensuite, c'est le civisme de chacun. Il faut savoir qu'un véhicule qui est stationné plus d'une semaine à un même endroit, est signalé au service du commissariat qui marque les pneus. Vous pouvez voir de temps en temps, des pneus marqués en ville. Ces véhicules-là sont ensuite enlevés. Malheureusement, nous n'avons pas tellement d'autres possibilités que cela. Voilà au niveau des stationnements. Au niveau du CNG, cette demande de régularisation est récente, c'est vrai, elle a été retardée, c'est vrai aussi. Cela faisait suite à une demande de prise en charge d'un remplacement de fenêtres en 2013 par M Le Lay, que nous avons ressorti le dossier. C'est là que nous nous sommes rendus compte que ce dossier qui normalement aurait dû évoluer en 2002, il me semble, avait été laissé en l'état. Ni les directeurs qui s'étaient succédé, ni la mairie ne s'en étaient préoccupés. Cela a juste permis de régulariser. Nous aurons d'ailleurs la même réflexion sur l'Auberge de jeunesse où là encore nous avons un dossier avec un bâtiment communal sur lequel nous n'avons pas encore conventionné sur la manière dont nous allons permettre l'usage par l'auberge de jeunesse. Ce sont les deux derniers bâtiments que nous avons à traiter.

M André Fidelin :
Merci Xavier. Pour le stationnement, je suis allé voir le nouveau directeur et je lui ai fait la remarque concernant le stationnement d'été. Il me disait que sur sa plaquette concernant les stages, était indiqué que le stationnement était conseillé sur le parking de la Gare ou le parking de la CCI. Après, malheureusement c'est le côté citoyen ou non des personnes.

Mme Nicole Ziegler :
Il suffirait d'étendre la zone bleue sur cette partie-là, et là c'est de la responsabilité de la ville.

M André Fidelin :
C'est un fait.

M Xavier Calvarin :

Si on étend la zone bleue, il faut aussi la mettre autour de St Jo, de l'INB, il faut la mettre en gros sur tout le centre ville.

Il faut savoir que sur le centre-ville, nous avons le problème rue Alain Le Lay. Il n'y a pas que des gens pour les stages ou autres. Il y a aussi les habitants. Je vois mal tous les habitants du centre-ville déplacer leurs véhicules toutes les deux heures. Cela reviendrait à cela. C'est vrai que la solution des zones bleues semble être une solution facile. Seulement, il ne faut pas oublier que par exemple, juste à côté du CNG, vous avez des résidents et des résidents qui eux aussi laissent leur véhicule à la journée. Comment ils vont gérer cela ? Dans ces résidents, il y a des personnes âgées.

Mme Nicole Ziegler :

C'est vraiment pour les infirmières qui vont au foyer logement. Après que l'on puisse étendre à toute la ville, j'entends bien, mais là c'est pour régler un point précis et quelque chose qui ne fonctionne pas.

M Xavier Calvarin :

La zone bleue ne marche pas du tout pour ce que vous demandez, par contre, chaque fois qu'on nous demande de matérialiser un arrêt minute, on le fait. On pourrait effectivement tout à fait dédier deux places aux arrêts minutes dans des secteurs donnés, ça nous pouvons le faire. Mais la zone bleue, ne règle pas le problème.

M André Fidelin :

Merci Xavier pour ce complément d'informations. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont favorables ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

18	Urbanisme - foncier : Convention avec l'association Les Papillons Blancs - Kersalé
----	--

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Il s'agit ici de la régularisation d'un litige qui trouve une finalité. C'est vrai que les papillons blancs sont dans une période de réflexion mais aussi d'avancement sur une étude de transfert de leur structure. À cet effet, nous les avons reçu à plusieurs reprises et nous les accompagnons dans leurs projets.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Les travaux vont avoir lieu ou ils ont eu lieu ?

M Marc Bigot :
Nous avons convenu des travaux à minima, en tout cas pas de lourds travaux sachant qu'ils ont ce projet de déménagement. Nous n'allons pas engager de gros travaux, ne sachant pas quelle sera la destinée de ce bâtiment dans les prochaines années ou prochains mois.

M André Fidelin :
Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :
Les montants des travaux ne sont quand même pas neutres. Il faut savoir qu'il y a deux ou trois ans, nous avons procédé au remplacement de toutes les menuiseries à la demande de l'organisme. La question se posait également pour les toitures. Pour les toitures, nous avons un budget de plus de 100 000 euros, d'où la réflexion que nous avons menée avec les papillons blancs, pour savoir s'il était judicieux d'investir encore cette somme-là, dans la mesure où ils avaient eux un projet alternatif pour un atelier mieux conçu, avec les activités regroupées dans le même atelier et non pas deux ateliers séparés qui sont en plus anciens et pas toujours conformes à ce qu'ils en attendent.

M André Fidelin :
Merci Xavier. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :
C'est le regroupement de deux structures qui va se faire sur un seul site. Il déménagent complètement des structures actuelles ? Ils envisagent de déménager où ? Est-ce qu'il y a déjà des options ? Dans quel délai également cela est-il prévu ?

M Marc Bigot :
Ils ont le projet de regrouper l'ensemble des structures qu'ils ont sur Concarneau. Il y a effectivement ces deux ateliers à Kersalé, il y a sur la zone du Moros également un site de travail. Ils ont un projet. Ils ont un terrain en vue, comme je viens de le dire dans le secteur de Colguen. Pour eux, il s'agit certainement de décrocher des subventions. Il y a un montage financier derrière tout cela. On va suivre le projet avec eux et quant aux échéances, nous n'avons pas les dates. Il est prévu que nous nous voyons régulièrement pour voir où ils en sont aussi.

M André Fidelin :
Il n'y a pas d'autres remarques ? Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

19	Direction générale des services : Modification du règlement intérieur du conseil municipal du 22 septembre 2014
----	---

M François Besombes :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci François. Ici, nous adaptons le règlement intérieur aux pratiques actuelles. Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :
Vous savez ce que c'est, dès que l'on parle d'écriture, il faut que je me manifeste. Nous avons bien apprécié, à sa juste valeur, le vote du conseil municipal sur le règlement intérieur qui portait de 1 000 à 1 500 signes la parole des groupes représentés dans cette assemblée. Cela me semblait un signe positif à l'égard de l'opposition et une juste compensation de la diminution du nombre de magazines Sillage. Il apparaît que c'est une erreur technique, croyez bien que nous le regrettons vivement.

M François Besombes :
On demandait depuis le début du mandat, 1 000 signes. C'est ce qui était demandé, c'était de manière à ce qu'il y ait bien une place possible pour les trois groupes. Je vous encourage à envoyer aussi votre propos au Conseil régional, qui lui répartit l'expression des groupes de manière proportionnelle à la représentation de l'assemblée. Ici, vous avez une représentation égale, quelle que soit l'importance du groupe.

M André Fidelin :
Et non pas proportionnellement. Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :
Je sais que 4 500 signes, tiennent parfaitement sur une page.

M André Fidelin :
C'est possible. Je ne suis pas technicien en la matière.

M François Besombes :
On ne va pas rentrer là-dedans, mais cela dépend évidemment quelle est la police que vous utilisez. On peut continuer comme cela encore longtemps.

M André Fidelin :
Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :
Je voulais également faire une intervention sur le sujet. Il apparaît quand même que la communication est un sujet qui compte dans la stratégie municipale. Elle compte pour la tentation du formatage de tous et de tout à la gestion de la municipalité. Comme pour la réduction et le cadrage des moyens consacrés à la vie associative, ce formatage se traduit aussi en chiffres. C'est le passage de 1 500 à 1 000 signes pour l'expression du point de vue de la diversité de la représentation de la population. C'est mesquin et injuste, il n'y a pas de citoyen ou d'élu de seconde zone, dont la vie serait à museler. Parce qu'au final, ce qui est voulu, en effet, la ligne électorale du magazine Sillage et son contenu, sont l'expression des choix de la majorité, ce qui est normal. En revanche, les nouvelles dispositions réduisent le droit d'expression de la diversité minoritaire. Nous trouvons ces dispositions quelque peu mesquines, ce droit d'expression serait-il dérangeant pour le réduire de cette façon ?

M François Besombes :
Il ne faut pas en faire une polémique de ce genre-là parce qu'il n'y a pas de diminution. En fait, à

chaque parution, on vous demandait un propos de 1 000 signes. Il y a une erreur, sur le règlement interne, vous aviez 1 500 signes, mais jusqu'à présent vous faisiez 1 000 signes. Vous avez ici présent, Gaël Le Meur qui a fait remarquer et qui m'a envoyé une petite photo, avec 1 500 signes. À partir de ce moment-là ce qu'il faut, c'est simplement mettre en conformité la réalité et le règlement intérieur.

S'il y a diminution, elle est pour les groupes minoritaires comme pour les majoritaires puisque l'on demande la même taille pour chaque groupe.

Mme Marianne Jan :

Juste une petite réflexion. Vous dites qu'il y a le même nombre de signes pour les minoritaires que pour les majoritaires, à part que le magazine Sillage est le reflet des orientations de la municipalité en place et pas des minorités. L'expression n'est pas la même. Vous avez davantage de place que les minorités.

M André Fidelin :

On s'excuse.

M François Besombes :

Comme pour le magazine du Conseil général, celui du Conseil régional.

Mme Nicole Ziegler :

C'est le Conseil départemental, un euro dans la boîte !

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

En résumé, nous ne faisons qu'appliquer le règlement intérieur qui avait été voté. Cela n'entrera pas en vigueur pour le prochain Sillage et pour lequel on nous demande le texte demain. Nous sommes bien d'accord, puisque le contrôle de légalité n'aura pas eu lieu, il ne sera donc pas en vigueur.

On se conformera à la réglementation jusqu'au bout. Par contre il serait quand même bien, et on l'avait demandé à plusieurs reprises, que sur le site de la ville, il y ait une page pour l'expression de l'opposition. Normalement dans tous les supports de communication municipaux, en dehors du Sillage que l'on peut télécharger, et qui sont utilisés par la ville, il devrait y avoir une place pour l'opposition.

M André Fidelin :

François.

M François Besombes :

Message reçu, d'accord.

M André Fidelin :

Je partage.

Mme Gaël Le Meur :

On n'aura pas tout perdu.

M André Fidelin :

Nous pouvons passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 21 mai 2015

20	Ressources humaines : Retrait d'adhésion au service Santé au Travail en Cornouaille & convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG29 : autorisation de signer la convention
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :

Juste pour vous dire que nous travaillons déjà avec le CDG29 au titre du socle commun, pour le comité médical et la commission de réforme depuis 2 ans et depuis cette année pour l'ACFIM.

M André Fidelin :
Merci Alain. Il n'y a pas de remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
Cela représente combien sur le budget ?

M Alain Nicolas :
Cela nous fait 32 044 euros.

Mme Nicole Ziegler :
C'est fou ! 32 000 ?

M Alain Nicolas :
Demain, nous payerons 32 044, et à ce jour nous payons grosso-modo 5 000 euros de plus.

Mme Nicole Ziegler :
Depuis que nous nous sommes désaffiliés du CDG 29, il ne se passe pas ou presque un conseil municipal où nous rajoute une mission.

M Xavier Calvarin :
On était à 90 000 euros.

M André Fidelin :
Ce n'était pas les mêmes sommes.
Il n'y a pas d'autres remarques ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

21	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'une archiviste de la Ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération
----	--

M André Fidelin :

Le point 21 est reporté au conseil du mois de juin.

Conseil municipal du 21 mai 2015

22	Ressources humaines : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de communication/webmaster de Concarneau Cornouaille Agglomération à la Ville de Concarneau
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain. C'est une prorogation de la convention de mise à disposition.
Vous avez des remarques ?

Mme Gaël Le Meur :
Je pense juste que c'est le bon moment pour que l'on travaille sur les pages d'expression de l'opposition.

M François Besombes :
Il y a 5 heures par semaine, c'était 35 auparavant.

Mme Gaël Le Meur :
C'est ça. Mais c'est déjà bien, donc nous allons pouvoir faire cela avant l'été.

M André Fidelin :
Il y a d'autres remarques ? On vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

23	Sports-Nautisme : Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) - Plage des Sables Blancs
----	--

M Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
C'est une position réglementaire, est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Nicole Ziegler :
Oui, parce que l'on parle de nautisme, nous avons été surpris de ne pas voir les écoles de voile ou tout autre activité nautique présentes lors du Salon Escale C. On sait qu'il s'agit avant tout d'un salon économique mais nous savons aussi que ce sont les jeunes qui sont actuellement sur les plans d'eau qui seront demain les clients des entreprises nautiques. Il me semble que cela aurait été opportun qu'il y ait au moins une présence de ces associations-là lors de cette Escale C.

M André Fidelin :
Oui, c'était possible, l'année d'avant nous les avons intégré car le Salon Escale C correspondait avec la semaine du nautisme, nous avons profité de cette période pour promouvoir le nautisme à l'occasion de cet événement. Cela n'a pas été fait cette année.

M Xavier Calvarin :
Cette année, nous avons concentré les manifestations pour la promotion du nautisme sur la journée du nautisme qui aura lieu dans 15 jours avec tous les partenaires du nautisme, à savoir les associations, mais aussi les chantiers et les services de la ville. Nous avons préféré réserver le gros de cette manifestation sur ce week-end là, en sachant qu'il n'est pas toujours facile de détacher les agents pour organiser les différentes manifestations, surtout que cette année, nous avons organisé la semaine dernière, une des épreuves de sélection au niveau des championnats départementaux de kayak. Nous avons fait quelques choix au niveau de la mise en valeur du nautisme et nous nous sommes arrêtés sur cette manifestation.

M André Fidelin :
Très bien, nous pouvons passer au vote pour l'AOT.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 mai 2015

24	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M André Fidelin :

Il s'agit d'une information des décisions de M le Maire. Je ne vais pas lire l'ensemble des décisions. C'est une obligation réglementaire. Je ne vais lire tout ce que j'ai pu signer comme contrat. Vous avez pu remarquer qu'à la demande des élus, nous avons donné des précisions, c'est beaucoup plus complet que précédemment.

Nous y retrouvons des interventions surtout sur l'événementiel, la bibliothèque. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas je serai là pour essayer de vous répondre. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Une question, à la page 90, sur la première action qui est précisée. Je voulais savoir comment avait été recruté le Docteur qui est indiqué pour la maison de la petite enfance. Est-ce qu'il y a eu un appel à candidature ? Quelles compétences doit avoir le médecin en question ? À partir du moment où on intervient dans ce type d'établissement, il faut avoir quelques qualifications particulières.

M André Fidelin :

Il semblerait qu'il s'agisse du service ressources humaines. Alain Nicolas a peut-être la réponse.

M Alain Nicolas :

Non, je n'étais même pas au courant.

Mme Gaël Le Meur :

Quand la maison de la petite enfance a ouvert ses portes, c'était le pédiatre, à l'époque le Docteur Marie qui faisait ce type de choses. Je voulais savoir quelles avaient été les modalités de recrutement et quelles étaient les compétences du médecin généraliste en question.

M André Fidelin :

Éric, tu as une réponse ?

M Éric Malléjacq :

Non, je n'ai pas la réponse. Honnêtement, je pense qu'il y eu un appel à candidature, ceci dit, je me renseignerai et je vous ferai parvenir une réponse.

M André Fidelin :

On dira que c'est Marie Talbot, comme elle n'est pas là, c'est notre adjointe au social.

Le présent rapport ne fait l'objet d'aucun vote.

Bien, ainsi s'achève ce conseil municipal qui a été relativement court. Le prochain sera un peu plus long puisque nous aurons à voter les comptes administratifs, les comptes de gestion et le budget supplémentaire. Ce sera un peu plus complet.

Je vous remercie pour votre présence et votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.

Mme Gaël Le Meur :

C'est quelle date le prochain conseil municipal, vous l'avez donné ou pas ?

Mme Michelle Lemonnier :

Ce sera le 25 juin.

M André Fidelin :

C'est le 25 juin.

La séance est levée à 20h40.